

TAXE DE
SEJOUR
TARIFS 2021



OFFICE MUNICIPAL
DE TOURISME
DE FOUESNANT-LES GLÉNAN



LA RIVIERA
BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



HOTELS

Hébergement	<u>Tarif Communal</u>	<u>Taxe du Département</u>	<u>Montant total</u>
	Taxe de séjour par jour/personne	Taxe additionnelle	Taxe de Séjour par jour/personne
Hôtels non classés	5 % **	+10%	A CALCULER**
Hôtels 1 *	0,60 €	+10%	0,66 €
Hôtels 2 *	0.70 €	+10%	0,77 €
Hôtels 3 *	0.85 €	+10%	0,93 €
Hôtels 4 *	1.11 €	+10%	1,22 €
Hôtels 5 *	1,50 €	+10%	1,65 €
Palaces	3.00 €	+10%	3,30 €

** COMMENT CALCULER LA TAXE DE SEJOUR SI JE SUIS NON-CLASSE

Il ne s'agit plus d'un montant fixe mais d'un pourcentage (5%) calculé sur base des paramètres:

- ✓ montant de la location,
- ✓ durée du séjour,
- ✓ nombre de personne.

Le montant de la taxe de séjour se calcule comme suit:

5% x (montant de la nuitée HT / nombre total de pers) = montant de la taxe de séjour communale par pers / nuitée + ajouter 10% pour la taxe du département =
MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR PAR NUIT ET PAR PERSONNE

Ensuite il suffit de multiplier ce montant par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuitées.



CAMPINGS

Hébergement	<u>Tarif Communal</u>	<u>Taxe du Département</u>	<u>Montant total</u>
	Taxe de séjour par jour/personne	Taxe additionnelle	Taxe de Séjour par jour/personne
Campings non-classés	0.20 €	+10%	0.22 €
Campings 1 *	0.20 €	+10%	0.22 €
Campings 2 *	0.20 €	+10%	0.22 €
Campings 3 *	0.60 €	+10%	0.66 €
Campings 4 *	0.60 €	+10%	0.66 €
Campings 5 *	0.60 €	+10%	0.66 €



RESIDENCES DE TOURISME

Hébergement	<u>Tarif Communal</u> Taxe de séjour par jour/personne	<u>Taxe du Département</u> Taxe additionnelle	<u>Montant total</u> Taxe de Séjour par jour/personne
Rés. Tourisme NC	5 % **	+10%	A CALCULER**
Rés. Tourisme 1 *	0,60 €	+10%	0,66 €
Rés. Tourisme 2 *	0.70 €	+10%	0,77 €
Rés. Tourisme 3 *	0.85 €	+10%	0,93 €
Rés. Tourisme 4 *	1.11 €	+10%	1,22 €
Rés. Tourisme 5 *	1,50 €	+10%	1,65 €

Rés.Tourisme NC: Résidence de tourisme non classée

**** COMMENT CALCULER LA TAXE DE SEJOUR SI JE SUIS NON-CLASSE**

Il ne s'agit plus d'un montant fixe mais d'un pourcentage (5%) calculé sur base des paramètres:

- ✓ montant de la location,
- ✓ durée du séjour,
- ✓ nombre de personne.

Le montant de la taxe de séjour se calcule comme suit:

5% x (montant de la nuitée HT / nombre total de pers) = montant de la taxe de séjour
communale par pers / nuitée + ajouter 10% pour la taxe du département =
MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR PAR NUIT ET PAR PERSONNE

Ensuite il suffit de multiplier ce montant par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuitées.



VILLAGES DE VACANCE

Hébergement	<u>Tarif Communal</u> Taxe de séjour par jour/personne	<u>Taxe du Département</u> Taxe additionnelle	<u>Montant total</u> Taxe de Séjour par jour/personne
Villages Vacances NC	5 % **	+10%	A CALCULER**
Villages vacances 1*	0,60 €	+10%	0,66 €
Villages vacances 2*	0,60 €	+10%	0,66 €
Villages vacances 3*	0,60 €	+10%	0,66 €
Villages vacances 4*	0,70 €	+10%	0,77 €
Villages vacances 5*	0,70 €	+10%	0,77 €

Villages vacances NC : Villages vacances non classé

** COMMENT CALCULER LA TAXE DE SEJOUR SI JE SUIS NON-CLASSE

Il ne s'agit plus d'un montant fixe mais d'un pourcentage (5%) calculé sur base des paramètres:

- ✓ montant de la location,
- ✓ durée du séjour,
- ✓ nombre de personne.

Le montant de la taxe de séjour se calcule comme suit:

$$5\% \times (\text{montant de la nuitée HT} / \text{nombre total de pers}) = \text{montant de la taxe de séjour communale par pers / nuitée} + \text{ajouter } 10\% \text{ pour la taxe du département} =$$

MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR PAR NUIT ET PAR PERSONNE

Ensuite il suffit de multiplier ce montant par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuitées.



AUBERGE COLLECTIVE

Hébergement	<u>Tarif Communal</u> Taxe de séjour par jour/personne	<u>Taxe du Département</u> Taxe additionnelle	<u>Montant total</u> Taxe de Séjour par jour/personne
Gîte d'étape	0,60 €	+10%	0,66 €
Gîte de groupe	0.60 €	+10%	0,66 €



MEUBLES DE TOURISME & CHAMBRES D'HOTES

	<u>Tarif Communal</u>	<u>Taxe du Département</u>	<u>Montant total</u>
Hébergement	Taxe de séjour par jour/personne	Taxe additionnelle	Taxe de Séjour par jour/personne
Meublés non classés	5 % **	+10%	A CALCULER**
Meublés 1*	0,60 €	+10%	0,66 €
Meublés 2*	0,70 €	+10%	0,77 €
Meublés 3*	0,85 €	+10%	0,93 €
Meublés 4*	1,11 €	+10%	1,22 €
Meublés 5*	1,50 €	+10%	1,65 €
Chambres d'hôtes	0,60 €	+10%	0,66 €

** COMMENT CALCULER LA TAXE DE SEJOUR SI JE SUIS NON-CLASSE

Il ne s'agit plus d'un montant fixe mais d'un pourcentage (5%) calculé sur base des paramètres:

- ✓ montant de la location,
- ✓ durée du séjour,
- ✓ nombre de personne.

Le montant de la taxe de séjour se calcule comme suit:

5% x (montant de la nuitée HT / nombre total de pers) = montant de la taxe de séjour communale par pers / nuitée + ajouter 10% pour la taxe du département =
MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR PAR NUIT ET PAR PERSONNE



Ensuite il suffit de multiplier ce montant par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuitées.

AIRES OFFICIELLES DE CAMPING-CARS

Hébergement	<u>Tarif Communal</u> Taxe de séjour par jour/personne	<u>Taxe du Département</u> Taxe additionnelle	<u>Montant total</u> Taxe de Séjour par jour/personne
Aire de stationnement camping-car	0.60€	+10%	0.66 €



PORTS DE PLAISANCE / ANNEAUX

Hébergement	<u>Tarif Communal</u> Taxe de séjour par jour/personne	<u>Taxe du Département</u> Taxe additionnelle	<u>Montant total</u> Taxe de Séjour par jour/personne
Anneau	0.20€	+10%	0.22 €
Port de plaisance	0.20€	+10%	0.22€